



Fiche signalétique

Air1® Fluide d'échappement diesel -

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie -

Nom commercial	: Air1® Fluide d'échappement diesel
Manufacturier	: Yara North America, Inc 100 North Tampa Street Suite 3200 P.O. Box 24926 Tampa, FL 33623 USA Tel: +1 813 222 5700 Fax: +1 813 875 5735
Date de validation	: 06.12.2011.
Date d'impression	: 06.12.2011.
Nom du responsable	: Bill Easterwood (Technical conditions of use) Rebecca Lee (Sécurité et Informations réglementaires)
En cas d'urgence	: Autres informations: 813-222-5700 ou Chemtrec 24-hours Emergency Resonse: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des risques -

État physique	: Liquide. [Clair.]
Vue d'ensemble des urgences	: N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. -
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu. -

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets cancérogènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Aucune donnée spécifique.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% en poids</u>
Urée	57-13-6	32.5
l'eau	7732-18-5	67.5

Section 4. Premiers soins -

- Contact avec les yeux** : - Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : - En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : - Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : - Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Protection des sauveteurs** : - Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Note au médecin traitant** : - En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie -

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Produits de la combustion** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
Ammoniac.
- Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique extinctrice ou de gaz carbonique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle -

- Précautions individuelles** : - Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales -** : - Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Le produit sans contamination peut être utilisé pour son application prévue. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage -

- Manutention** : - Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Entreposage** : - Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle -

- Mesures techniques** : - Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

- Mesures d'hygiène** : - Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

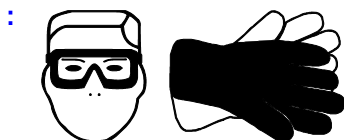
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Recommandé: Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques ou masque de protection du visage.

- Peau** : - L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche - exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation - de ce produit. -

- Respiratoire** : - Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un respirateur protégeant contre la poussière ou le brouillard.

- Mains** : - Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. >8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle, caoutchouc naturel (latex), caoutchouc nitrile

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



Nom du produit -

Limites d'exposition

Section 9. Propriétés physiques et chimiques -

État physique	: Liquide. [Clair.]
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Ammoniacale. [Faible]
pH	: 9,8 à 10 [Conc. (% poids / poids): 10%]
Point d'ébullition/condensation	: Température de décomposition: 100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	: -11,5°C (11,3°F)
Densité (g/cm³)	: 1,09 g/cm ³ [20°C (68°F)]
Pression de vapeur	: 6.4 kPa (48 mm Hg) (à 40°C)
Miscible dans l'eau.	: Oui.

Section 10. Stabilité et réactivité -

Stabilité du produit et réactivité	: - Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section - 7). -
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. -
Incompatibilité avec différentes substances	: Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes, les acides et les alcalins. -
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. -
Polymérisation Dangereuse	: - Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Section 11. Information toxicologique -**Effets aigus potentiels sur la santé**

Inhalation	: L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Urée	DL50 Orale	Souris	11 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-

Section 12. Information sur l'écologie -

Effets sur l'environnement : Facilement biodégradable

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
Urée	- Aiguë CE50	3910000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate	48 heures
	- Aiguë CL50	>1000 mg/L Eau de mer	Crustacés - Amphipod - Chaetogammarus marinus - Young - 5 mm	48 heures
	- Aiguë CL50	16700 à 19600 ug/L Eau douce	Poisson - Rohu - Labeo rohita - Egg	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité -

Conclusion/Résumé : Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation. -

Section 13. Considérations lors de l'élimination -

Élimination des déchets : - Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Consulter les autorités locales ou régionales. -

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES - D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel. -

Section 14. Information relative au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-

Section 15. Information réglementaire

Classification HCS : Non réglementé.
Réglementations États-Unis : **TSCA 8(a) IUR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers : Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

Air1® Fluide d'échappement diesel

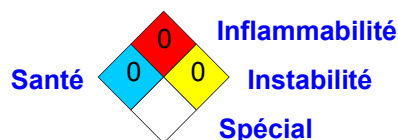
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : - Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

- Réglementations d'État** : - **Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.
Connecticut - Inpection des substances dangereuses: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances en Floride: Aucun des composants n'est répertorié.
Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques: Aucun des composants n'est répertorié.
Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques: Aucun des composants n'est répertorié. -
Publication de Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié. -
Déversement en Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié. -
Déversement dans le Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié. -
Substances dans le Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié. -
Michigan - Matériel critique: Aucun des composants n'est répertorié. -
Substances dangereuses dans le Minnesota: Aucun des composants n'est répertorié. -
Substances dangereuses dans le New Jersey: Aucun des composants n'est répertorié. -
Déversement dans le New Jersey: Aucun des composants n'est répertorié. -
Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Aucun des composants n'est répertorié. -
New York - Substances dangereuses à effets aigus: Aucun des composants n'est répertorié. -
Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York: Aucun des composants n'est répertorié. -
Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Aucun des composants n'est répertorié. -
Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié. -
- Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)** : - Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Renseignements supplémentaires -

National Fire Protection Association (États-Unis) :



- Références** : - Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI
EU REACH IUCLID5 CSR
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda
Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
Atrion International Inc. 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada

Date d'édition - : 06.12.2011.

Date de publication précédente : 08.06.2011.

Version : 2.02

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche Information Produit sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. Yara International ASA décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche Information Produit.